

# Engagement individuel de respect des conditions d'utilisation des fichiers de données PMSI et demande de livraison / restitution de jeton d'accès sécurisé

*Document à remplir et signer en trois exemplaires, dont un sera renvoyé à l'ATIH (ainsi que la version électronique)*

Les établissements de santé sont tenus, dans le cadre du programme de médicalisation du système d'information (PMSI), dont l'objet est la description et la valorisation de leur activité, de constituer et transmettre des fichiers normalisés. Ces fichiers, anonymes, détaillent l'ensemble des prises en charge pour soins hospitaliers réalisées au bénéfice des patients. L'accès aux fichiers de données issus du PMSI est réglementé.

Toute structure souhaitant avoir accès aux fichiers du PMSI doit faire une demande d'autorisation auprès de la CNIL en indiquant notamment l'objectif des traitements envisagés et les méthodes devant garantir la sécurité des accès aux fichiers PMSI. L'objet des traitements doit être légitime, les résultats des traitements sont généraux, l'identification par recoupement des patients est interdite, la dissémination de tout ou partie du contenu des fichiers est interdite.

En dehors de la valorisation de l'activité des établissements de santé, les données des fichiers PMSI peuvent être utiles pour quantifier la morbidité hospitalière, décrire la prise en charge, constituer des références ou points de comparaison sous la forme de valeurs moyennes et dispersion autour de celles-ci, faire des analyses par bassin de vie, décrire les parcours de soins hospitaliers, rechercher des associations entre facteurs, des évolutions dans le temps.

Dans les structures autorisées par la CNIL pour l'accès aux fichiers du PMSI, seuls ont accès les personnels chargés nommément du traitement des fichiers de données PMSI. Ces personnes s'engagent à respecter les règles ci-après.

Je reconnais avoir pris connaissance du dossier de demande d'autorisation auprès de la CNIL pour l'accès et l'utilisation des fichiers de données PMSI, établi par la structure.

Je reconnais avoir pris connaissance des termes de la décision de la CNIL en réponse à la demande d'autorisation de la structure.

Je m'engage à ce que les traitements que je réaliserai sur les fichiers de données PMSI soient conformes à l'autorisation délivrée à la structure par la CNIL.

En particulier :

Je m'engage à n'utiliser les fichiers du PMSI qu'à des fins d'analyse comparative de l'activité de soins

Je certifie être astreint au secret professionnel et avoir été informé des risques pénaux encourus en cas de manquement

Je m'engage à respecter le secret des informations figurant dans les fichiers du PMSI

Je m'engage à prendre toute précaution utile afin de préserver la sécurité des informations figurant dans les fichiers PMSI et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés

Je m'engage à ne pas rétrocéder ou divulguer à des tiers les informations figurant dans les fichiers du PMSI sous quelque forme que ce soit

Je m'engage à ne pas procéder à des rapprochements, interconnexions, mise en relation, appariements avec tout fichier de données directement ou indirectement nominatives ou toute information susceptible de révéler l'identité d'une personne et/ou son état de santé.

Je m'engage à ne pas utiliser de façon détournée les informations des fichiers du PMSI, notamment à des fins de recherche ou d'identification des personnes, ni de prendre contact avec ces personnes pour quelque motif que ce soit, poser des questions, vérifier ou discuter de leurs données

Je m'engage à ce que les informations tirées des exploitations des fichiers du PMSI et susceptibles d'être diffusées se présentent uniquement sous la forme de statistiques agrégées de telle sorte que les personnes concernées ne puissent être identifiées

Je m'engage à ce que lors de la communication, publication des résultats de l'analyse des fichiers du PMSI, la dénomination des fichiers à la source de ces résultats soit systématiquement mentionnée (source ATIH).

Je m'engage à ne pas faire de déclaration suggérant que les interprétations des résultats que je réalise sont celles de l'ATIH.

Ces engagements courent sur la durée de l'autorisation de la structure pour l'accès aux fichiers du PMSI.

# Demande de livraison / restitution de jeton d'accès sécurisé ("token")

(6 utilisateurs maximum par organisme)

L'ORGANISME DEMANDEUR	
Dénomination :  Numéro SIRET : <input type="text"/>	Adresse du siège

L'UTILISATEUR	
Civilité Nom <span style="float: right;">Prénom</span> Fonction <input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Statisticien <input type="checkbox"/> Autre	
Direction/Service/...  E-mail	Mission temporaire Date de fin de mission :
<input type="checkbox"/> Enregistrement	<input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Perte, vol, dégradation <input type="checkbox"/> Restitution *** Identifiant de connexion <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Date d'effet :
Adresse de l'utilisateur (si différente de l'adresse du siège de l'organisme demandeur)	
Numéro SIRET (si différent de l'organisme demandeur) <input type="text"/>	

**Tout changement administratif doit nous être communiqué**

Responsable juridique de l'organisme	Utilisateur référent Suppléant de l'utilisateur référent	Utilisateur
Nom :  Date :  Signature :	Nom :  Date :  Signature :	« Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des données PMSI (en page 1 de ce document) et m'engage à les respecter » « Je reconnais avoir pris connaissance de la procédure de traçage des traitements que je réalise sur la plateforme »  Date : Signature :

L'annexe complétée doit être envoyée à l'adresse électronique suivante : [accus-securise@atih.sante.fr](mailto:accus-securise@atih.sante.fr)

Un des trois exemplaires signés de cette annexe (recto-verso) doit être adressé par voie postale à l'attention du :

**Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) - ATIH - 117 bd Marius Vivier Merle – 69329 Lyon Cedex 03**

Le 2ème exemplaire est remis à l'utilisateur et le 3ème conservé par le référent.

\*\*\*Chaque jeton est nominatif ; lorsque l'utilisateur quitte l'organisme ou change de fonctions, il est impératif de renvoyer son jeton d'accès sécurisé à l'adresse ci-dessus. A défaut, il sera facturé 200€ à l'organisme;